

## Dois-je choisir le barème IFIC ?

Le 27 novembre, vous avez reçu, en plus de votre attribution de fonction, une **simulation salariale individuelle**. Comment lire ce document et sur quoi baser votre choix?



Il est important de savoir **qu'aucun travailleur en service** le 26 novembre **ne perdra de salaire** à cause de ce changement. Même si votre barème IFIC est plus bas que votre barème actuel, votre salaire ne diminuera pas!

Votre simulation salariale est **personnelle**, basée sur vos données individuelles, elle sera donc différente de celle de vos collègues, même si ceux-ci ont par exemple à peu près la même ancienneté ou occupent la même fonction.

Examinez votre situation personnelle et faites une comparaison afin de choisir la **situation la plus avantageuse** pour vous!

### Quelles données sont utilisées comme base pour la simulation?

1

Cette fiche contient certaines **données personnelles** qui déterminent votre calcul individuel, telles que votre date de naissance, votre temps de travail contractuel, etc.

Martin Pêcheur	
Données personnelles	
Site	Les trembles
Titre de la fonction actuelle dans l'institution	Collaborateur administratif
Date de naissance	11/03/1974
Temps de travail contractuel (excluant, le cas échéant, les prestations irrégulières et exprimé en % d'une semaine de 38h)	100,00%

Données salariales actuelles		
Barème actuel		1.55-1.61-1.77
Ancienneté barémique au 01/01/2026	années	27
	mois	0
Allocation de foyer ou résidence		Foyer

Vous trouverez aussi ici les **éléments** pris en compte pour déterminer votre **rémunération actuelle** : barème actuel, ancienneté, etc. Il s'agit du point de départ de la comparaison.

2

Le barème IFIC est déterminé par la catégorie IFIC de la fonction qui vous a été attribuée. Cette fonction est également reprise dans votre fiche. Il s'agit de la deuxième partie de la comparaison.

Fonction(s) sectorielle(s) IFIC attribuée(s)		
Fonction IFIC 1	Code de la fonction IFIC	1250
	Comptable autonome	Catégorie 14

*Il est aussi possible que vous ayez reçu une fonction hybride, constituée de plusieurs fonctions IFIC.*

Attention: les informations de ce document sont simplifiées et donc non-exhaustives.

Lisez attentivement votre propre simulation de salaire, celle-ci diffère de celle de vos collègues !

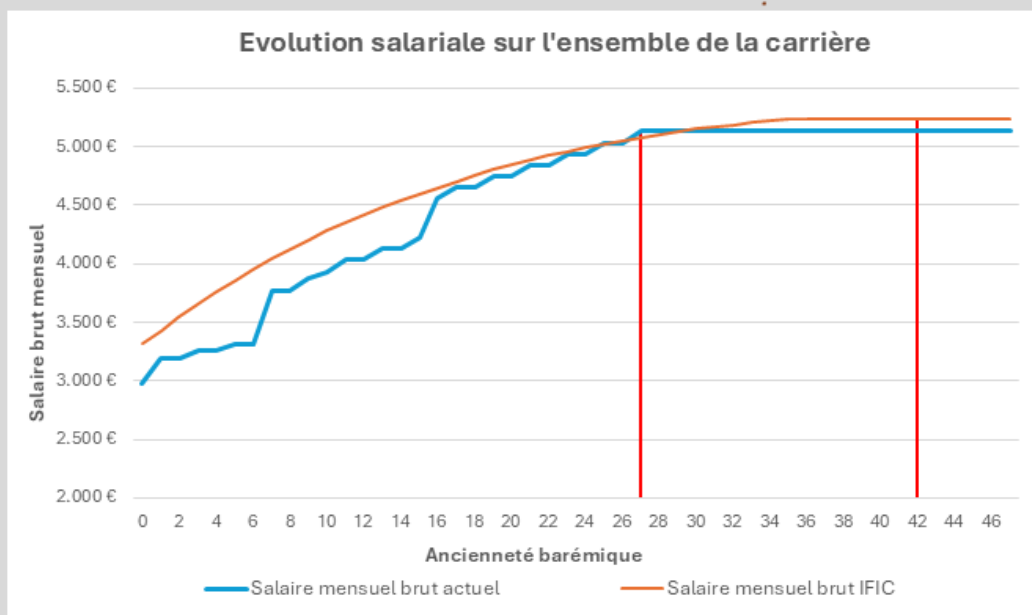
AVEC LE SOUTIEN DE LA COCOF ET LA COCOM

## Dois-je choisir le barème IFIC ?

### Comment comprendre le résultat de votre simulation?

3

Pour commencer, regardez d'abord **le graphique**. Il indique votre rémunération actuelle (ligne bleue) ainsi que le barème IFIC (ligne orange) auquel vous avez droit.



La première ligne verticale (rouge) indique votre **position actuelle** (= votre ancienneté) sur le graphique et la deuxième ligne verticale montre l'ancienneté à **la date de votre pension** légale.

Il faut donc vous concentrer sur la partie du graphe située **entre les lignes verticales**. Sur la base de ce graphique, vous pouvez ensuite examiner les informations qui se trouvent dans les tableaux (résultats simulation) au-dessus de votre simulation.



Ces tableaux (dont vous avez l'explication détaillée à la page suivante) vous donnent les résultats chiffrés de la comparaison entre votre barème actuel et votre barème IFIC. L'**impact** est présenté de deux manières différentes :

- Impact à **court** terme
- Impact à **long** terme

Pour une meilleure compréhension: lisez le tableau du bas vers le haut ↗

Attention: les informations de ce document sont simplifiées et donc non-exhaustives.

Lisez attentivement votre propre simulation de salaire, celle-ci diffère de celle de vos collègues !

AVEC LE SOUTIEN DE LA COCOF ET LA COCOM

## Dois-je choisir le barème IFIC ?

### 4 L'impact à long terme :

Résultats simulation		
Résultats barème IFIC (sur l'ensemble de la carrière restante)	Gain / perte global(e) dans le nouveau système (en Euros courants***):	14.006 €
	Gain / perte global(e) dans le nouveau système (en % du barème actuel):	1,33%
	Intérêt financier à entrer dans le nouveau système ?	<b>OUI</b>

On examine **l'ensemble de votre carrière restante** jusqu'à la date de votre pension. Pour ce faire, on part du principe que vous resterez dans la même fonction et que vous continuerez à travailler selon le même régime horaire (ex. mi-temps).

Le tableau indique clairement si vous avez un intérêt à choisir le barème IFIC (OUI ou NON) et quel sera **le bénéfice ou la perte globale** pour vous sur l'ensemble de votre carrière dans le système IFIC.

### 5 L'impact à court terme :

Résultats simulation		
Votre salaire actuel :	Salaire barémique mensuel brut* le 1/01/2026 dans le barème actuel :	5.129,62 €
Ce que pourrait être votre salaire dans le système IFIC :	Salaire barémique mensuel brut* le 1/01/2026 si vous entrez dans le système IFIC :	5.129,62 €
	Gain mensuel immédiat dans le nouveau système **:	0,00 €
	Mois à partir duquel le barème IFIC sera effectif si vous entrez dans le nouveau système :	01/2029

Le tableau indique clairement ce que vous gagnerez en plus **immédiatement si vous choisissez** le barème IFIC et, si le gain est nul, **à partir de quand** le barème IFIC devient plus intéressant.

Le tableau de la seconde page présente **les mêmes données** que le graphique **par année d'ancienneté**, la période entre les lignes verticales rouges du graphique est indiquée ici en jaune clair. Les 2 dernières colonnes montrent les différences mensuelles.

		Salaire barémique mensuel brut actuel*	Salaire barémique mensuel brut IFIC**	Différence mensuelle (€)	Différence mensuelle (%)
Ancienneté barémique	26	5.033,58 €	5.052,53 €	19 €	0,4%
	27	5.129,62 €	5.079,15 €	-50 €	-1,0%
	28	5.129,62 €	5.103,91 €	-26 €	-0,5%
	29	5.129,62 €	5.126,91 €	-3 €	-0,1%
	30	5.129,62 €	5.148,30 €	19 €	0,4%
	31	5.129,62 €	5.168,16 €	39 €	0,8%
	32	5.129,62 €	5.186,60 €	57 €	1,1%
	33	5.129,62 €	5.203,72 €	74 €	1,4%
	34	5.129,62 €	5.219,61 €	90 €	1,8%
	35	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	36	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	37	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	38	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	39	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	40	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	41	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	42	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%
	43	5.129,62 €	5.234,34 €	105 €	2,0%

Attention: les informations de ce document sont simplifiées et donc non-exhaustives.

Lisez attentivement votre propre simulation de salaire, celle-ci diffère de celle de vos collègues !

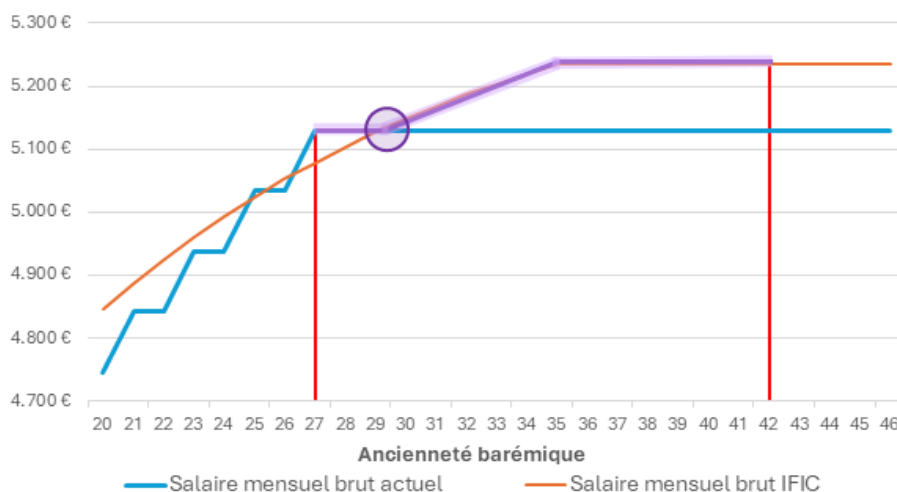
AVEC LE SOUTIEN DE LA COCOF ET LA COCOM

## Dois-je choisir le barème IFIC ?



Si votre salaire actuel est supérieur au barème IFIC proposé au moment du choix, mais que vous trouvez **intéressant de choisir le système IFIC** (par ex. en raison d'un bénéfice à long terme), vous **devez déjà choisir** le système IFIC. Une **mesure de protection** est prévue: vous gardez votre barème actuel jusqu'à ce que les deux courbes se croisent pour la première fois.

Mesure de protection: zoom sur années 27 à 29



À partir de ce moment, vous recevrez le barème IFIC pour le restant de votre carrière. Dans ce cas, vous suivez la ligne mauve.

### Que remplace le barème IFIC?

Barème sectoriel ou interne actuel  
Allocations foyer/résidence  
Primes qui valorisent certains éléments de la description de fonction (ex. gestion d'équipe)



### Que recevrez-vous toujours en plus ?

Prime de fin d'année  
Double pécule de vacances  
Sursalaires pour prestations irrégulières  
Chèques repas



## 6

**Comparez** attentivement les 2 situations qui vous sont données (actuelle et IFIC).

Vos conditions salariales actuelles sont-elles meilleures?

Y a-t-il un avantage à long et/ou à court terme à opter pour le système IFIC?

**Examinez les deux options** et comparez-les!



Attention: les informations de ce document sont simplifiées et donc non-exhaustives.

Lisez attentivement votre propre simulation de salaire, celle-ci diffère de celle de vos collègues !

AVEC LE SOUTIEN DE LA COCOF ET LA COCOM

## Dois-je choisir le barème IFIC ?



Attention au **déla**i pour communiquer votre choix! Si vous ne **respectez** pas celui-ci vous conserverez automatiquement vos conditions salariales actuelles, que cela soit ou non la situation la plus avantageuse pour vous.



Si vous êtes **d'accord** avec la fonction attribuée le 27/11/25 vous devez faire votre choix pour **le 18/12/25**. Vous recevrez votre premier salaire IFIC à partir du mois de janvier 2026.



Si vous avez introduit un **recours**, votre choix est **suspendu** jusqu'au moment où vous recevrez le résultat du recours. Après le recours **interne/sectoriel**, vous aurez jusqu'au **23/02/26** pour faire votre choix. Vous recevrez votre premier salaire IFIC à partir du mois de mars 2026, avec une correction salariale depuis le mois de janvier 2026.



Si vous avez introduit un **recours externe**, votre choix devra être fait **dans les 7 jours** qui suivent la communication de la décision par la commission de recours. Si vous optez pour le barème IFIC, vous recevrez votre premier salaire IFIC le mois qui suit, avec une correction salariale depuis le mois de janvier 2026.

7

Vous avez maintenant tous les éléments nécessaires pour faire **un choix éclairé et informé**. N'oubliez pas d'utiliser le **formulaire de choix** fourni par votre employeur pour communiquer votre décision.



Le choix de passer au barème IFIC ou de conserver vos conditions salariales actuelles est:

- Unique:** Aucun autre moment de choix ne vous sera proposé à court terme.
- Définitif:** Une fois que vous êtes payé selon le barème IFIC, il n'y a pas de retour possible à l'ancien barème.

8

N'hésitez pas à demander de l'aide si vous en avez besoin !

- Adressez-vous à votre employeur : demandez conseil à votre **service RH** ou au **responsable processus**
- Consultez **votre syndicat** (le cas échéant)



Attention: les informations de ce document sont simplifiées et donc non-exhaustives.  
Lisez attentivement votre propre simulation de salaire,  
celle-ci diffère de celle de vos collègues !

AVEC LE SOUTIEN DE LA COCOF ET LA COCOM